

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR DES BRUYERES TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE MAURE-MERNEL TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008.....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	18
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	19
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	20
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
■	ETAT DE LA DETTE	20
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	20
■	AMORTISSEMENTS REALISES	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	21
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	21
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	22
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	22
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP LES BRUYERES regroupe les communes de BOURG-DES-COMPTES, BOVEL, BRUC-SUR-AFF, CHANTELOUP, COMBLESSAC, CREVIN, GUICHEN-PONT REAN, GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEXIC, LE PETIT-FOUGERAY, LIEURON, LES BRULAIS, LOHEAC, VAL D'ANAST, MERNEL, PANCE, PIPRIAC, PLECHATTEL, POLIGNE, SAINT-MALO-DE-PHILLY, SAINT-SEGLIN et SAINT-SENOUX.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) GUIPRY-MESSAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

41 000 habitants

Population totale en vigueur en 2017 (données Insee : Populations légales millésimées 2014 - Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le 1er juin 2014, les SIE des Bruyères et de Maure-Mernel se sont regroupés pour former une nouvelle entité, le SIAEP Les Bruyères. Suite au regroupement, chaque entité d'origine conserve son contrat d'affermage.

Secteur : Des Bruyères

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Secteur : Maure-Mernel

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	Bornes fontaines à carte, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Renouvellement	clôtures et portails, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers, Vannes et accessoires hydrauliques
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, Recherche et élimination de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Bornes fontaines à carte, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Prestations particulières	Mise en conformité:électricité, informatique, téléalarme, traitement des boues

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'import	SMP OUEST 35	Débit sanitaire 740 m3/j Livraison Pipriac	2002	11	Secteur Bruyères
		Débit sanitaire 350m3/j	1999		Secteur Maure-Mernel
d'Import	SM EAU DE LA FORET DE PAIMPONT		1985	20	Convention caduque
d'export	SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILY				Pas de convention
d'export	CEBR				

■ RESSOURCES EN EAU

Le RPQS concerne la nouvelle entité « SIE les Bruyères » sur les années 2014-2015-2016-2017. Pour avoir un historique des performances sur plusieurs années, les données 2013 des 2 SIE d'origine ont été consolidées.

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Puits N°1, 2 et 3 de Bourhan SAINT-SENOUX	20	112 069	81 254	-27,50%	Respect de l'autorisation de prélèvement de l'AP du 16/09/2004 (90 000m3/an)
Forage de Mernel	30	163 743	160 667	-1,88%	Non-respect de l'autorisation de prélèvement du 20/04/1988 (146 000m3/an)
Total des prélèvements [m³]		275 812	241 921	-12,29 %	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Usine de traitement de Bourhan SAINT-SENOUX		111 512	80 847	-27,50 %	
Usine de traitement de Mernel MERNEL	500	146 865	142 544	-2,94 %	
Total produit [m³]		258 377	223 391	-13,54 %	

Le rendement de l'usine de Bourhan est en 2017 de 99,5%, du même ordre qu'en 2016 (99,5%).

Le rendement de l'usine de Mernel est en 2017 de 88,7% du même ordre qu'en 2016 (89,7%).

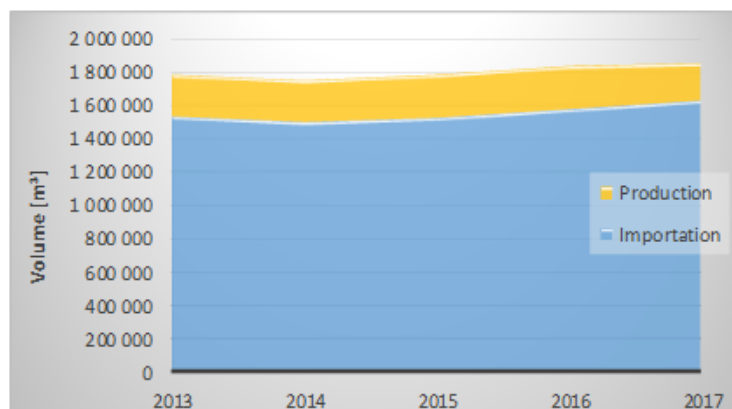
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Part 2017
SMP OUEST 35	1 547 077	1 605 023	+3,74%	98,29%
SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT	28 689	27 917	-2,69%	1,71%
Total import [m³]	1 575 766	1 632 940	+3,63%	100%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	258 377	223 391	-13,54 %	12%
Importations	1 575 766	1 632 940	+3,63 %	88%
Total général	1 834 143	1 856 331	+1,21 %	100%

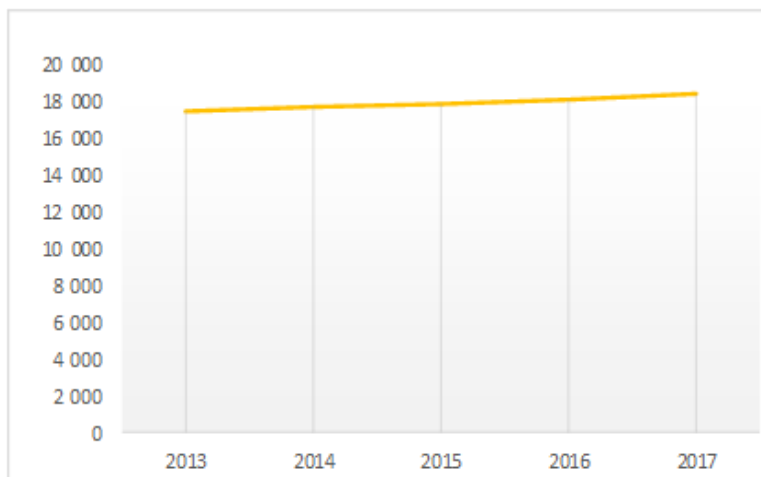
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnés	18 140	18 434	+1,62 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat

BOURG-DES-COMPTES	1 352
BOVEL	256
BRUC-SUR-AFF	433
CHANTELOUP	672
COMBLESSAC	319
CREVIN	1 102
GOVEN	1
GUICHEN	3 174
GUIGNEN	1 638
GUIPRY-MESSAC	86
LA CHAPELLE-BOUEXIC	638
LE PETIT-FOUGERAY	342
LES BRULAIS	264
LIEURON	355
LOHEAC	358
VAL D'ANAST	1 572
MERNEL	486
PANCE	504
PIPRIAC	1 724
PLECHATEL	1 170
POLIGNE	511
SAINT-MALO-DE-PHILY	309
SAINT-SEGLIN	321
SAINT-SENOUX	847
Total des abonnés	18 434

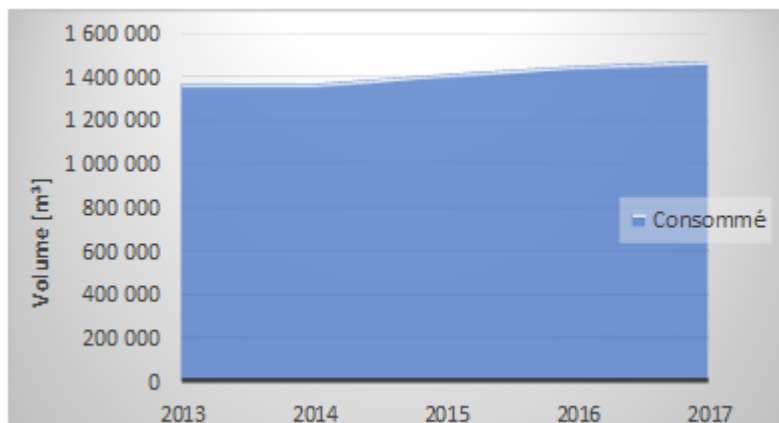
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	258 377	223 391	-13,54 %
Volume importé	1 575 766	1 632 940	+3,63 %
Volume exporté	- 12 879	- 15 743	+22,24 %
Volume mis en distribution	1 821 264	1 840 588	+1,06 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 451 481	1 471 549	+1,38 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 451 481	1 471 549	+1,38 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **80 m³ par an**. Elle était de 80 m³ en 2016.

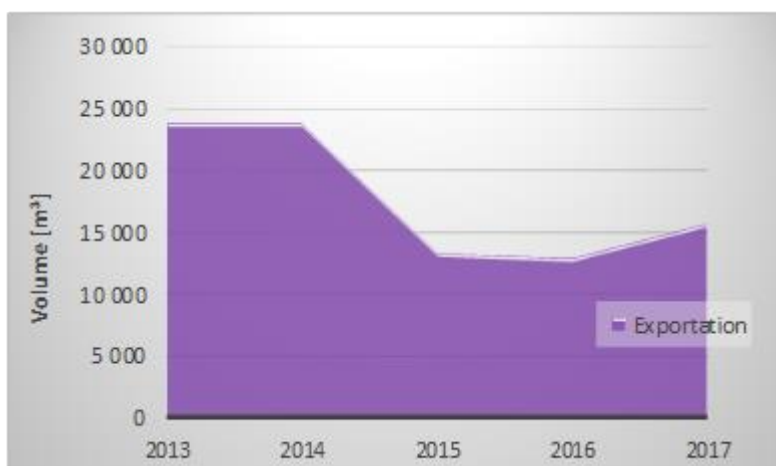
- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Part 2017
CEBR	4 462	5 352	+19,96%	34,00%
SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILLY	8 417	10 391	+23,46%	66,00%
Volume total exporté	- 12 879	- 15 743	+22,24%	100,00%

- *Evolution des volumes exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 046,4	1 045,2	-0,12 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
20/10/2016	Fixation prix de l'eau pour 2017 sur le secteur des Bruyères et le secteur de Maure-Mernel
28/09/2017	Fixation prix de l'eau pour 2018 sur le secteur des Bruyères et le secteur de Maure-Mernel

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Secteur des Bruyères	+1,41 %
Secteur de Maure-Mernel	+10,56 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 30,42 € H.T. sur le secteur des Bruyères et 38,14 € HT sur le secteur Maure-Mernel.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR DES BRUYERES toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,89	25,35	+1,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,7931	0,7790	-1,78 %
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	0,7361	0,7210	-2,05 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,59	43,02	+1,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,8926	0,9015	+1,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	0,7546	0,7635	+1,18 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,044	0,044	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

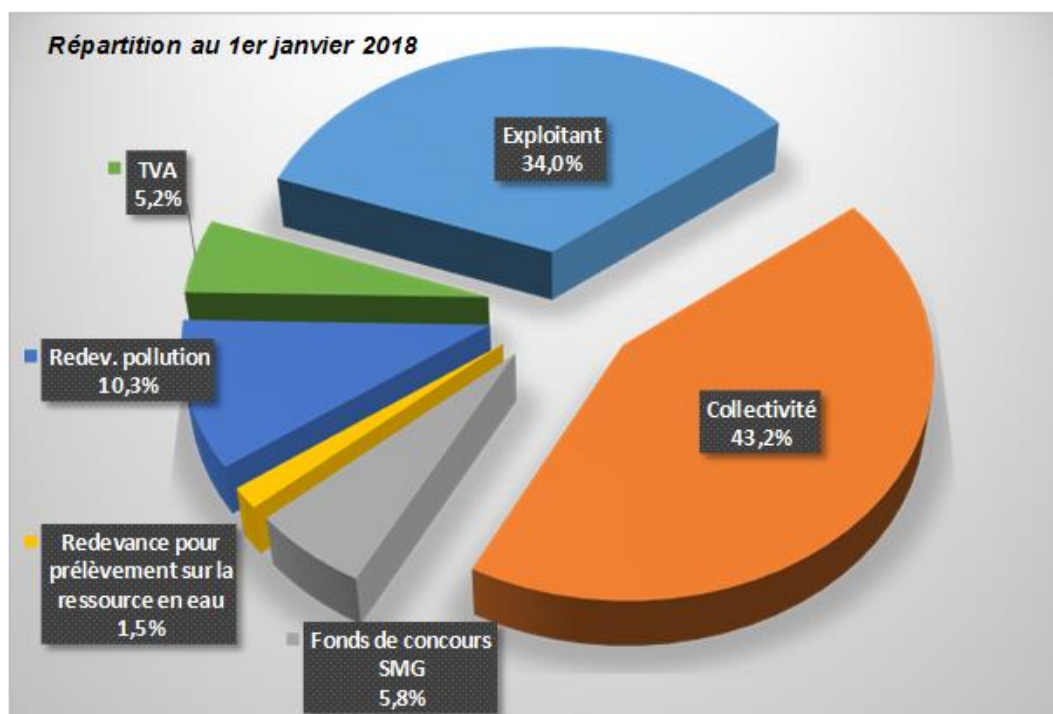
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	120,06	118,83	-1,02 %
Collectivité	149,70	151,20	+1,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,28	5,28	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,23	18,24	+0,05 %
Total [€ TTC]	349,67	349,95	+0,08 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

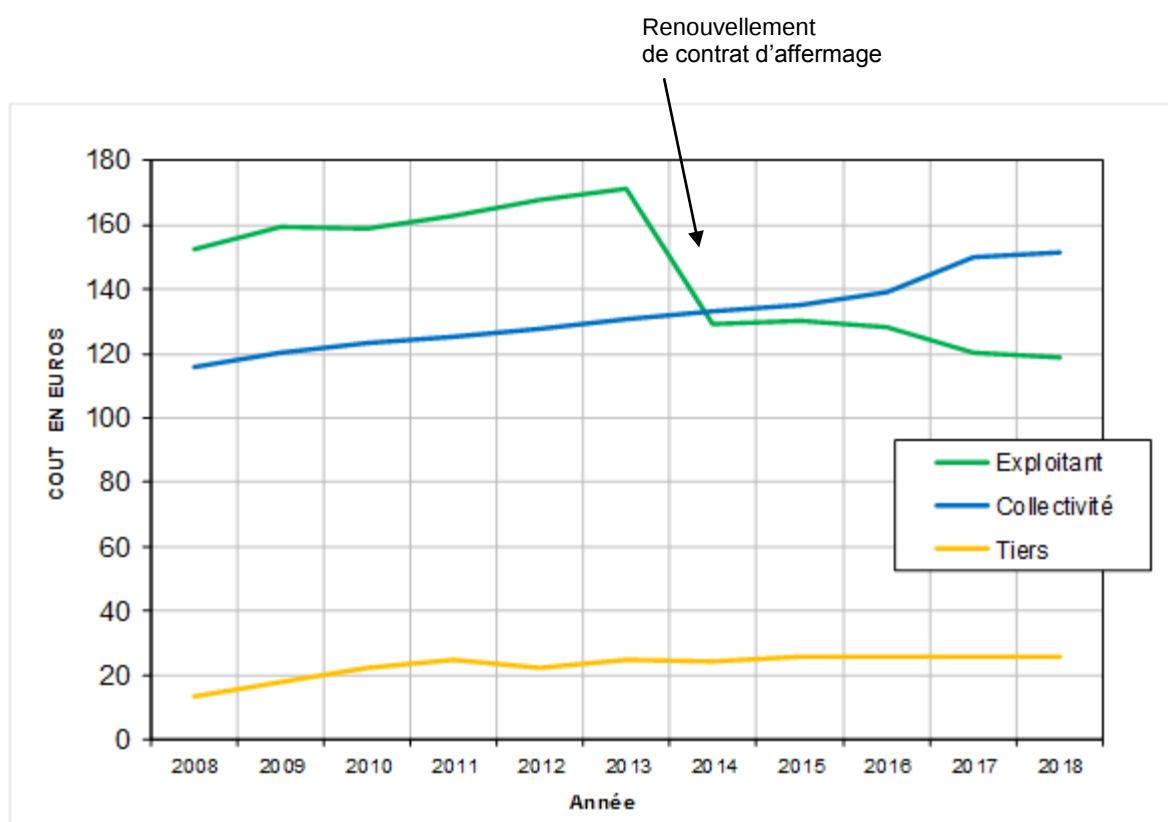
2,92 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	152,19	116,04	13,18	281,41
2009	159,31	120,23	18,00	297,54
2010	158,97	123,38	22,36	304,71
2011	162,84	125,27	24,76	312,87
2012	167,84	127,85	22,16	317,85
2013	170,95	130,44	24,56	325,95
2014	128,94	133,05	24,29	286,28
2015	129,96	135,05	25,64	290,65
2016	127,94	139,25	25,68	292,87
2017	120,06	149,70	25,68	295,44
2018	118,83	151,20	25,68	295,71



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+5,08%** depuis le début 2008 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	-21,92 %	+30,30 %	+94,84 %	+5,08 %

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DE MAURE-MERNEL toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,49	30,96	+1,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,9864	0,9865	+0,01 %
	N° 2 (201 à 6 000 m³)	0,9864	0,9865	+0,01 %
	N° 3 (au-delà de 6 000 m³)	0,9864	0,9865	+0,01 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,87	37,74	+2,36 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,7277	0,737	+1,28 %
	N° 2 (201 à 6 000 m³)	0,5797	0,589	+1,60 %
	N° 3 (au-delà de 6 000 m³)	0,5797	0,589	+1,60 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0195	0,0299	+53,33 %
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

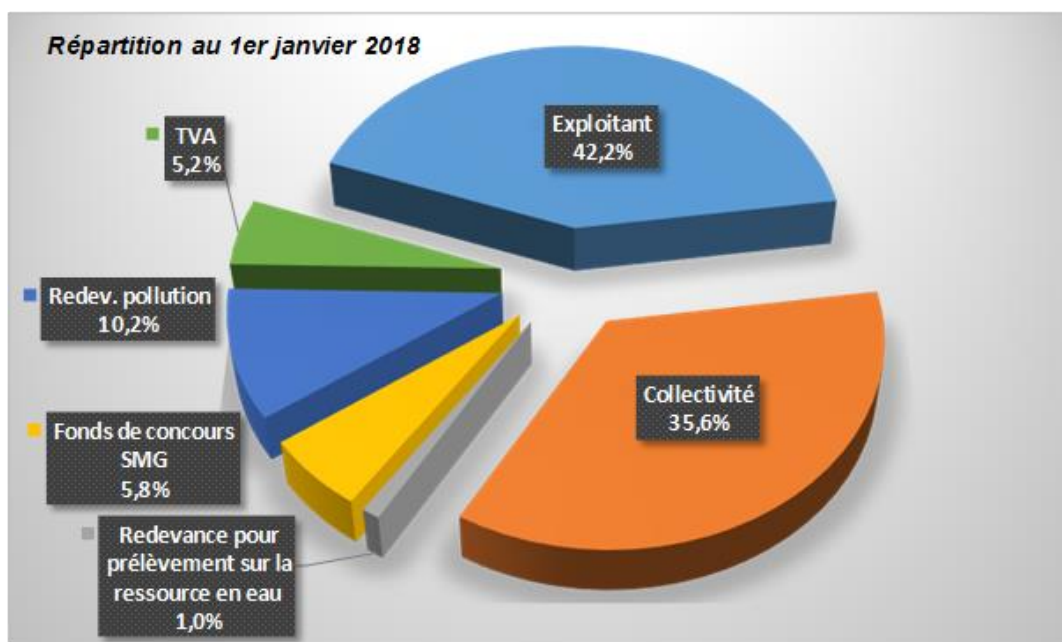
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	148,86	149,34	+0,32 %
Collectivité	124,19	126,18	+1,60 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,34	3,59	+53,42 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,25	18,45	+1,10 %
Total [€ TTC]	350,04	353,96	+1,12 %

**Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**

+0,90 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

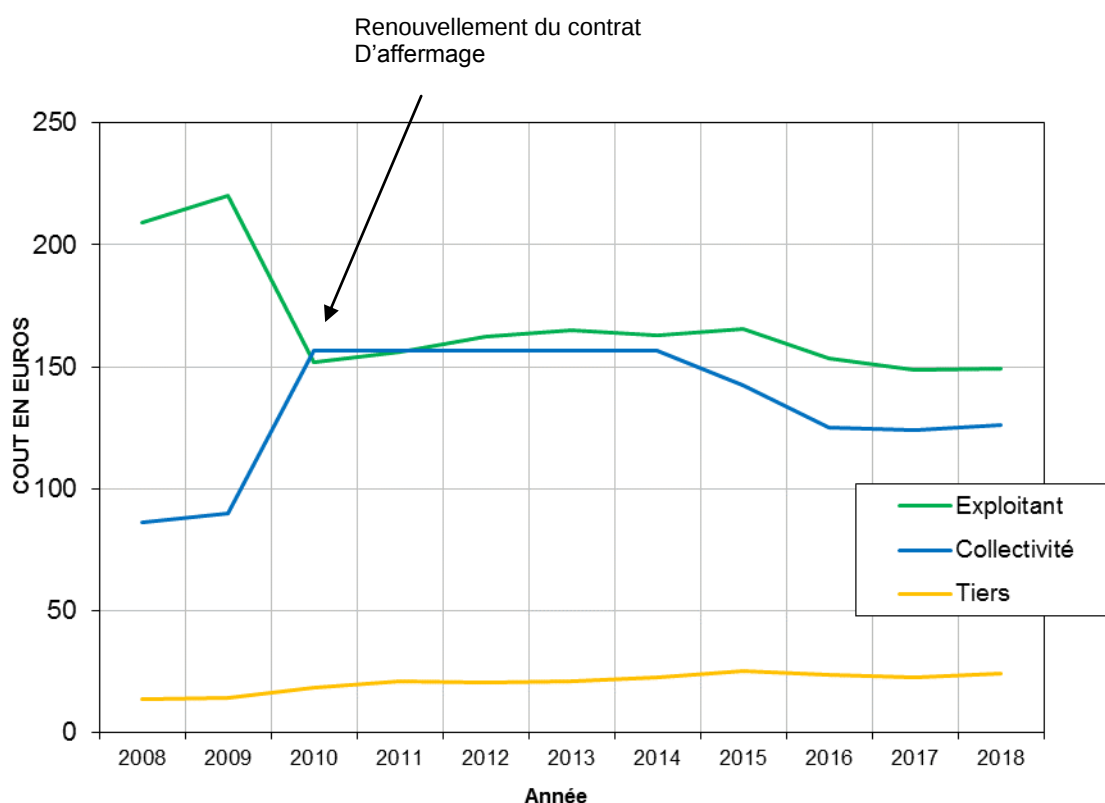
2,95 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	209,28	86,20	13,78	309,26
2009	220,02	89,60	14,24	323,86
2010	151,85	156,60	18,56	327,01
2011	155,90	156,60	20,96	333,46
2012	162,44	156,60	20,26	339,30
2013	165,20	156,60	20,89	342,69
2014	162,95	156,60	22,80	342,35
2015	165,33	142,55	25,03	332,91
2016	153,25	124,85	23,87	301,97
2017	148,86	124,19	22,74	295,79
2018	149,34	126,18	23,99	299,51



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **-3,15 %** depuis le début 2008 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	-28,64 %	+46,38 %	+74,09 %	-3,15 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

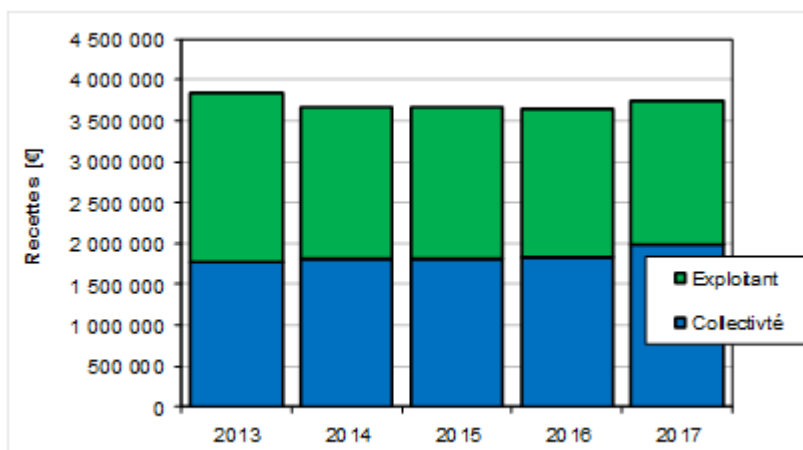
	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 851 392,24 €	2 005 061,33 €	+8,30 %
dont abonnements	745 184,43 €	774 524,27 €	+3,94 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 27 171,77 €	- 38 230,36 €	-40,70 %
Recettes de volume exporté	9 468,63 €	12 003,63 €	+26,77 %
Total recettes de vente d'eau	1 833 689,10 €	1 978 834,60 €	+7,92 %

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	30 316,98 €	30 320,86 €	
Produits financiers	489,18 €	0,00 €	
Régularisation Py (part " importation-production")	23 240,59 €	30 824,10 €	
Recettes exceptionnelles	11 660,48 €	0,00 €	
Total des recettes	1 899 396,33 €	2 039 979,56 €	

• Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 775 352,27 €	1 733 757,89 €	-2,34 %
dont abonnements	475 998,98 €	483 637,62 €	+1,60 %
Recettes de volume exporté	31 323,27 €	31 833,41 €	+1,63 %
Total recettes de vente d'eau	1 806 675,54 €	1 765 591,30 €	-2,27 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 23 240,59 €	- 30 824,10 €	
Total des recettes	1 783 434,95 €	1 734 767,20 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	94	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	97	5	94,8 %	Trihalométhanes THM

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Senoux (St Senoux et Pléchatel)	26,2 [17,5 – 36,1]	<seuil de détection	
UDI Les Fraux [Meneu + import IAV] (Pipriac, Lieuron, Bruc/Aff, St Seglin et Guipry)	13,9 [3,1 – 29,6]	<seuil de détection	1,7 [1,6 – 1,9]
UDI St Malo de P. (Bourg des Comptes, Crevin, Chanteloup, Le Petit Fougeray, Pancé, Poligné, Pléchatel, St Malo de P. Guichen et Guignen)	14,2 [2,9 – 38,2]	<seuil de détection	1,6 [1,3 – 1,9]
UDI Rennes Sud (Guichen)	17,1 [11,5 – 28,8]	<seuil de détection	Max : 0,8
UDI Lohéac (Lohéac, Guignen, Guipry)	12,1 [3,1 – 26,0]	<seuil de détection	Max : 1,6
UDI Maure-Mernel (Comblessac, La Chapelle Bouéxic, Les Brulais, Maure de B. et Mernel)	27,0 [10,5 – 42,5]	<seuil de détection	0,6 [0,3 – 1,0]
UDI Maure-Mernel- Paimpont (Bovel)	11,0 [7,9 – 12,3]	<seuil de détection	Max : 0,3

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. En août 2017, le contrôle sanitaire a révélé 3 dépassements de la teneur en THM dans le bourg de Poligné, avec une teneur maximale de 120µg/l. Les autres analyses réalisées en septembre 2017 non-conformes pour les THM sont dans les bourgs de St Malo de Phily de Bourg des Comptes avec respectivement des teneurs de 101µg/l et 103 µg/l. Pour les autres UDI, les résultats sont compris entre 11 et 98µg/l

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits N°1,2 et 3 de Bourhan

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 16 septembre 2004 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% peut être admis.	100%
---	------	---	------

Forage de Mernel

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 20 avril 1988 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35 (Stations de Ferel et du Meneu)

➔	81 %	Cet import vient du réservoir des Fraux qui stocke l'eau issue de l'IAV et du captage du Meneu. Pour cet import, un indice de 81% peut être admis.	81%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35 (Station des Champs Fleury)

➔	80 %	Cet import vient de la station des Champs Fleury (SIE Sud de Rennes). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35 (Stations de Port de Roche et Ferel)

➔	80 %	Cet import vient des usines de Port de Roche et de Ferel. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis	85%
---	------	---	-----

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA FORET DE PAIMPONT

➔	97 %	L'import vient de la station du Manoir du Tertre qui traite l'eau des captages des Creux Cannées et des Ruisseaux et d'un complément de l'usine d'embouteillage (SDESP). Les arrêtés préfectoraux sont complètement mis en œuvre avec une surveillance annuelle. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis.	100 %
---	------	--	-------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81%	85%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

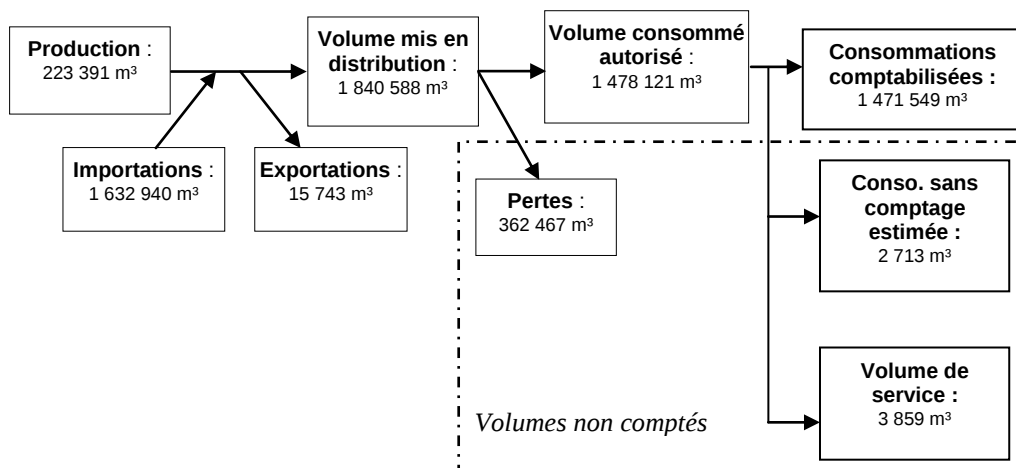
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 713 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 859 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,7 %	80,1 %	80,4 %	80,2 %	80,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,04	0,94	0,94	0,97	0,97

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,02	0,91	0,92	0,95	0,95

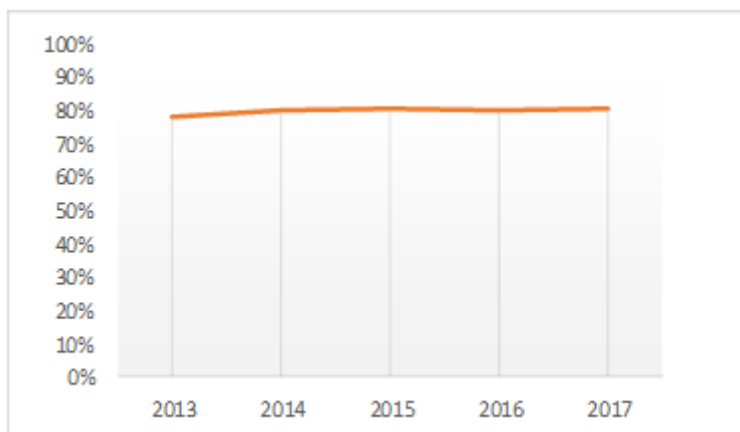
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

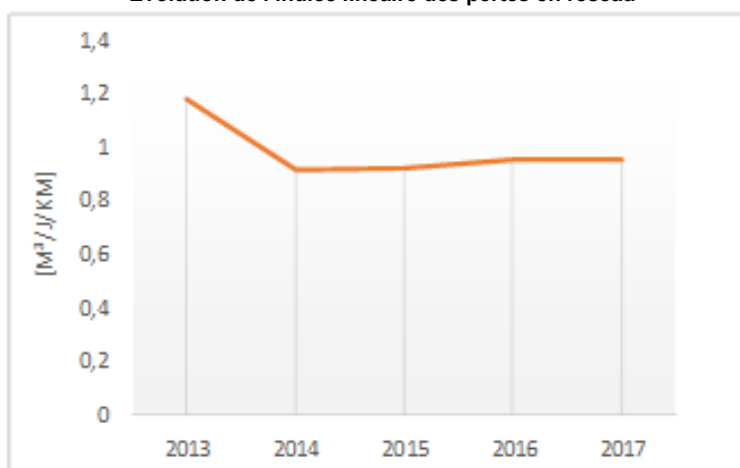
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,1	3,7	3,8	3,9	3,9
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,7 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	23,445	1,511	1,948	0,956
% de renouvellement du réseau	0	2,24%	0,14%	0,186%	0,09%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,53 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 27,86km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande 2015-2018 (période 2)	88 625 €
Marché à bons de commande 2015-2018 (période 3)	99 224 €
Programme renouvellement réseau 2015-2017	1 345 548 €
Déplacement compteur	1 068 €
Mise en 2x2 voies Pipriac - déplacement réseau	738 €
Montant total des travaux payés (€)	1 535 203 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2017 est de 18 656.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 014 889,80 €	911 811,81 €
Remboursements au cours de l'exercice	144 624,12 €	143 493,21 €
dont en intérêts	44 520,09 €	40 415,22 €
dont en capital	100 104,03 €	103 077,99 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	1	<1	<1	<1	<1

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	492 053,76 €	623 338,37 €	565 208,85 €	639 227,65 €	642 130,64 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme pluriannuel 2015 - 2017	4 864 577 €
Marché à bons de commande 2015-2019 (350 000 €/an)	1 400 000 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme pluriannuel 2018-2019	2 600 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	2 512,74 €	0,00 €
dont part délégataire	2 512,74 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		0,00 €
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2016	2017
Subvention Loi OUDIN (Coopération au BURKINA FASO)	3 500€	
Subvention Loi OUDIN (Projet au SENEGAL)		3 500€